



MAIRIE DE TOUSSUS LE NOBLE

Département des Yvelines

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-65

Portant AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE TOMBOLA

Le Maire de Toussus-le-Noble,

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 322-3 et D. 322-1 ;

Vu la demande Cerfa n° 11823*03 et le bilan comptable déposés par Mme Clémentine ROUX pour l'association **GENETICANCER** (169 rue Lecourbe, 75015 Paris) ;

Considérant que la tombola est destinée à financer des actions de bienfaisance et de recherche médicale ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'association GENETICANCER est autorisée à organiser une tombola pour un capital d'émission de **25 000,00 €**, dont le tirage au sort aura lieu le 1er novembre 2026 sur l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

Article 2 : Les bénéfices nets de cette tombola devront être intégralement affectés au projet « Box sans gène » et au financement de programmes de recherche sur les cancers génétiques.

Article 3 : La secrétaire générale des services de la commune et le Commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines;
- Madame la Représentante de l'association GENETICANCER;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie nationale ;

Fait à Toussus-Le-Noble, le 01 septembre 2026

Le Maire

Vanessa AUROY



Accusé de réception en préfecture
078-217806207-20260901-2026-65-AI
Date de réception préfecture : 01/09/2026

